

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

=====

**DIRECTION NATIONALE
DU GENIE RURAL**

=====

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

=====

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT DU
COORDINATEUR/TRICE ET DE L'ADMINISTRATEUR/TRICE COMPTABLE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), la Coopération Espagnole appuie le Ministère de l'Agriculture de la République du Mali dans la mise en œuvre du Programme National d'irrigation de Proximité.

Ainsi, dans la continuation des projets d'appui de la Coopération Espagnole au sous-secteur de l'irrigation au Mali, elle a accordé au Ministère de l'Agriculture une subvention d'environ **3 150 000 euros**, pour appuyer la mise en œuvre du projet dénommé « **Projet d'Appui à l'initiative pour l'Irrigation dans le Sahel au Mali (PAIS-Mali)** ».

L'objectif global du projet PAIS est de « Renforcer la capacité des parties prenantes et d'accroître les superficies irriguées pour une performance d'irrigation améliorée dans la région de Kayes ». Il a comme objectif spécifique, la création de 2 300 emplois ruraux durables dont 1 800 femmes et la garantie de la disponibilité alimentaire à travers la réalisation de 460 ha d'aménagement de proximité par l'installation des technologies avancées de systèmes d'irrigation à petite échelle.

A termes, les résultats attendus du projet sont : (i) les processus de planification des investissements en irrigation sont renforcés ; (ii) les capacités institutionnelles des structures étatiques et des Organisations Paysannes sont renforcées (iii) Les liens structurels entre les acteurs (état, acteurs intermédiaires, producteurs) sont améliorés (iv) Des modèles pertinents de projets d'irrigation de petits et moyens périmètres sont développés et capitalisés (v) des superficies irriguées sont étendues de 460 ha (vi) La qualité des interventions dans le secteur est améliorée (vii) Un programme de recherche sur des systèmes d'irrigation à petite échelle, sur la diversification en cultures irriguées et la conservation et amélioration des sols est mise en place (viii) La plateforme intégrée de gestion de la connaissance créée par le SIIP est utilisée (ix) La coordination du projet est assurée

Le projet sera exécuté selon les normes qui sont décrites dans la subvention octroyée par l'AECID à travers une Unité de Gestion du Projet (UGP) intégrée dans les services du Ministère de l'Agriculture, avec comme acteurs principaux : les Directions Nationales du Génie Rural et de l'Agriculture, les Directions Régionales du Génie Rural et de l'Agriculture et leurs démembrements au niveau des cercles d'intervention, l'Entreprise Espagnole « TRAGSA », les bénéficiaires directs, et les Collectivités Territoriales concernées.

La première réunion du Comité National de Suivi du Projet (réunion de démarrage) tenue à Bamako le 24 janvier 2020 a retenu une structure appropriée adaptée à notre contexte pour cette UGP qui sera constituée par le personnel clé suivant :

- Un (01) Coordinateur/trice National (e) ;
- Un (01) Assistant technique ;
- Un (01) Administrateur/trice Comptable ;
- Un (01) Logisticien ;
- Deux (02) superviseurs cercles ;
- Quatre (04) animateurs/trices ;
- Deux (02) chauffeurs,

L'UGP sera sous tutelle du Directeur National du Génie Rural et qui délègue sa supervision à travers la Direction Régionale du Génie Rural.

Dans le cadre de la mise en place de l'UGP, la Direction Nationale du Génie Rural lance le présent avis de recrutement afin de pourvoir aux postes de « Coordinateur/trice National », et « d'Administrateur/trice/Comptable ».

II. DESCRIPTION DES POSTES

II.1 Poste de « Coordinateur/trice National » :

II.1.1 Responsabilités

Le « Coordinateur/trice National » sera le responsable de l'exécution des différentes activités du projet et de la coordination de l'UGP au niveau régional. Il assurera l'exécution des « Plans d'Opérations (P.O) » semestrielles du Projet au niveau régional, la liaison entre les acteurs régionaux du projet, et garantira l'appropriation et le leadership régional du projet par la DRGR en assumant les responsabilités suivantes :

- l'élaboration d'un tableau de bord identifiant les acteurs, les chronogrammes et intrants et extrants attendus pour la mise en œuvre des activités des P.O semestriels du projet ;
- la préparation des activités des Comités Techniques (CT) du projet par la préparation des projets de P.O, des rapports bilan des P.O précédents et le rapportage des activités y afférentes ;
- l'élaboration en rapport avec les services régionaux de l'Agriculture (DRGR et DRA) des projets de critères de sélection des bénéficiaires directes des formations et des installations d'irrigation de proximité et organiser les audiences de validation de ces critères avec les acteurs principaux du projet (DNDR/DRGR, DRA, TRAGSA, et bénéficiaires) ;
- l'élaboration des projets de convention entre le l'UGP et les bénéficiaires directs sélectionnés pour la mise en œuvre des activités de formation et d'installation des équipements d'irrigation ;

- l'élaboration des projets de protocole entre le l'UGP et les services techniques de l'Etat (agriculture, Hydraulique, environnement, etc.) pour la mise en œuvre des activités relevant de leurs missions régaliennes respectives ;
- l'organisation en rapport avec les autres acteurs, des activités d'enquêtes et de formation ;
- la préparation des dossiers d'acquisition et suivi de leur exécution ;
- le monitoring et évaluation des activités trimestriels, semestriels et annuels du projet ;
- la préparation des appels de fonds à temps et leurs soumissions au Directeur Régional du Génie Rural ;
- la gestion efficace et efficiente des ressources du projet au niveau régional ;
- la supervision des activités de terrain et le rapportage périodique des activités du projet ;
- la mise en place de mécanisme de commercialisation des productions agricoles suivant une approche chaîne de valeur ;
- toutes activités nécessaires pour la mise en valeur des aménagements réalisés ;
- la Production du rapport bimensuel suivant le canevas (a) introduction générale sur la mise en œuvre des activités, (b) état d'avancement du projet selon le plan opérationnel, (c) taux de réalisation du budget, (d) Difficultés rencontrées, (e) action à mettre en œuvre visant à mettre à jour les activités à exécuter.
- la participation à l'élaboration du manuel des procédures du projet.

II.1.2 Résultats attendus

L'atteinte des résultats 1 à 3 du projet relève de la performance du Coordinateur/trice National. A ce titre, les résultats suivants sont attendus de lui :

- les processus de planification des investissements en irrigation sont renforcés ;
- au moins 7 plans opérationnels sont élaborés et soumis à la DNGR pour validation ;
- les plans de formation et des activités prévues sont mis en œuvre ;
- les capacités institutionnelles des structures étatiques et des Organisations Paysannes sont renforcées ;
- les liens structurels entre les acteurs (état, acteurs intermédiaires, producteurs) sont améliorés ;
- des modèles pertinents de projets d'irrigation de petits et moyens périmètres sont développés et capitalisés ;
- au moins un rapport de capitalisation annuel est élaboré ;
- des superficies irriguées sont étendues de 460 ha
- la qualité des interventions dans le secteur est améliorée ;
- zéro retard dans l'exécution du projet ;
- un programme de recherche sur des systèmes d'irrigation à petite échelle, sur la diversification en cultures irriguées et la conservation et amélioration des sols est mise en place
- la plateforme intégrée de gestion de la connaissance créée par le SIIP est utilisée ;

- la coordination du projet est assurée et les indicateurs sont mis à jour. En cas de retard, le coordinateur/trice, devrait justifier le retard et effectuer les démarches administratives nécessaires pour réajuster le projet du point de vue technique et financier dans la limite de la disponibilité financière du projet, sans incidence financière pour les acteurs (les communautés bénéficiaires et l'Etat malien) et en nature pour la Coopération espagnole.

II.1.3 Critères de performance

Parmi les critères de performance de ce poste, il faut noter entre autres :

- la tenue régulière des comités techniques et de pilotage du projet ;
- l'acquisition des biens et services suivant les procédures du projet ;
- l'édition des différents rapports à date ;
- toutes les installations d'irrigation de proximité ont fait l'objet d'accord écrit sous forme de convention entre l'UGP et les bénéficiaires directs ;
- pas de bénéficiaires défaillant dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de formation et d'installation des infrastructures d'irrigation de proximité ;
- mise en jour régulière du tableau de bord des plans opérationnels bimensuels ;
- l'établissement du niveau d'exécution des plans opérationnel trimestriel ; ;
- concrétisation du chronogramme d'exécution bimensuel ;
- pas de trésorerie négative au niveau du compte local du projet.

II.1.4 Qualifications requises

Le titulaire du poste sera un/une expert/e possédant un diplôme universitaire (bac+4 au moins) en Agronomie, Agroéconomie, Génie Rural/ Génie Civil, Hydraulique Agricole ou équivalent ; Gestion de projet. Il doit avoir :

- la nationalité malienne et avoir une expérience confirmée en organisation paysanne / Développement communautaires et au moins sept (7) ans d'expérience dans l'encadrement des producteurs et trois (3) ans d'expériences autour des périmètres irrigués ;
- une bonne connaissance des politiques et stratégies sous-sectorielles de l'irrigation de proximité au Mali notamment, le Programme National d'Irrigation de Proximité et une bonne compréhension des questions environnementales ;
- avoir deux expériences dans la coordination et la gestion de projets de développement rural ;
- une bonne connaissance des démarches et outils liés au Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel des producteurs horticoles et à la planification de projets ;
- des aptitudes en approche genre (finalité, stratégies, outils) et de la gestion administrative et financière des projets avec une bonne connaissance en acquisition ;
 - capacité à travailler avec des institutions locales (société civile structurée, autorités locales, services techniques déconcentrés, secteur privé) ;
 - connaissances des logiciels de base : Word, Excel, Powerpoint ;

- avoir un bon esprit de camaraderie et être capable de travailler en équipe, notamment sa coordination ;
- grande capacité rédactionnelle ;
- une expérience dans la gestion/coordination des projets financés par la coopération Espagnole et dans la région de Kayes sont des atouts.

II.2 Poste de « Administrateur/trice/Comptable » :

II.2.1 Responsabilités

Le « Administrateur/trice/Comptable » sera le responsable de l'élaboration des documents financiers et comptables du projet. Placé sous l'autorité administrative du Directeur Régional du Génie Rural et sous l'autorité technique du Coordinateur du Projet, garantira la qualité conforme aux normes et standards requis en la matière, des documents financiers et comptables en assumant les responsabilités suivantes :

- la participation aux activités de préparation des Comités Techniques (CT) du projet par la préparation du projet de budget des projets de Plan Opérationnel (P.O), des rapports bilans financiers des P.O précédents et le rapportage des activités y afférentes ;
- un rapport bilan financier bimensuel sera soumis à l'AECID et à la DNGR ;
- la définition et la mise en place des principes et méthodes comptables (comptabilité générale et analytique selon les normes et standards reconnues en la matière);
- le suivi de l'exécution financière des contrats, conventions et protocoles passés entre le l'UGP et les autres partenaires du projet (services techniques, entreprises, bureau d'études, consultants, ONG, bénéficiaires) ;
- l'appui à la préparation des appels de fond pour l'alimentation du compte du projet à Kayes ;
- l'établissement des éléments des demandes de décaissement, suivre et classifier par rubriques et codes budgétaires, les paiements y afférents en garantissant les imputations comptables et les enregistrements dans les journaux respectifs ;
- la gestion efficace et efficiente des ressources du projet au niveau régional à travers la mise en place d'un système d'approvisionnement efficace de l'UGP en fournitures et consommables (pré positionnement des documents d'acquisition, de gestion des dépenses, mise en place et à la gestion d'un fichier des fournisseurs et d'un fichier de suivi des stocks, etc.);
- le classement et l'archivage des pièces comptables ;
- la préparation et à l'organisation de l'audit financier annuel et de la revue à mi-parcours ;

- la participation à la mise en œuvre des recommandations issues des audits du Projet ;
- l'élaboration des rapports périodiques d'exécution financière;
- la participation à la planification, programmation et suivi de l'exécution des différents marchés de travaux, biens et services qui seront passés durant la mise en œuvre du projet ;
- la réalisation des rapprochements bancaires périodiques.

II.2.2 Résultats attendus

La tenue et l'édition régulière des documents comptables conformes aux standards requis, de la performance de l'**Administrateur/trice/Comptable**. A ce titre, les résultats suivants sont attendus de lui :

- les acquisitions et recrutements opérés dans le cadre des activités sous gestion de la Coordination de l'UGP sont effectués dans le respect des principes de base édictés par les procédures administratives et financières requises par la réglementation en vigueur ;
- les outils de suivi financier sont élaborés et opérationnels ;
- les différents rapports financiers bimensuels, semestriels et annuels sont produits à bonne date ;
- les documents financiers sont tenus et classifiés conformément à la réglementation en vigueur.

II.2.3 Critères de performance

Parmi les critères de performance de ce poste, il faut noter entre autres :

- zéro erreur dans la tenue de la comptabilité ;
- zéro délai dans la remise du rapport à la DNGR et à l'AECID ;
- les pièces comptables sont traités dans les délais ;
- les imputations des dépenses sont conformes aux prévisions des lignes budgétaires des projets et programmes ;
- les outils de suivi administratif et financier des projets et programmes sont élaborés et opérationnels et sont cohérents avec les manuels de procédures administratives et financières en vigueur ;
- les dépenses sont engagées conformément aux procédures administratives et financières des projets concernés ;
- les rapports bilans bimensuels, trimestriels et annuels sont produits et envoyés à date à la DNGR et à l'AECID ;

- les acquisitions et recrutements opérés dans le cadre des activités sous gestion directe de l'UGP, sont effectuées dans le respect des principes de base édictés par les procédures administratives et financières ;
- les différents rapports financiers périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) sont produits à bonne date ;
- un système de comptabilité analytique est mis en place.

II.2.4 Exigences professionnelles

- ouverture d'esprit ;
- rigueur, probité et méthode dans le travail ;
- capacité à travailler sous pression et dans la discrétion.

II.2.5 Qualifications requises

Le comptable est tenu au respect strict des principes de confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à sa mission (aucune reproduction/diffusion des rapports de mission) n'est admise. Tout manquement au respect de cette clause sera considéré comme une faute professionnelle lourde pouvant entraîner une interruption immédiate de son contrat.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 2 au moins) en Economie, Gestion, Finances, Comptabilité ou diplôme équivalent. Il doit :

- être de nationalité malienne et se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans à un poste de comptable ou de suivi financier au sein de projets de développement ;
 - être capable de mettre en place et de tenir une comptabilité informatisée selon les normes et standards requis en la matière ;
 - disposer de connaissances suffisantes des règles et procédures nationales (une expérience avec un service du Ministère de l'Agriculture sera un acquis) ;
 - justifier d'expériences avérées au sein de projets ou autres organismes dans l'application et la mise en œuvre d'un système comptabilité.
 - bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Access, et des logiciels de comptabilité, etc.) ;
 - savoir travailler en équipe et sous pression,
 - capacité à travailler avec des institutions locales (société civile structurée, autorités locales, services techniques déconcentrés, secteur privé) ;
 - la langue de travail sera le français, cependant, une bonne connaissance de l'anglais (parlé, lu et écrit) est un atout.

III. CONDITIONS

Pour ces postes, les conditions sont les suivantes :

- le contrat sera à plein temps et à durée déterminée d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et sous réserve de disponibilité financière ;
- la période d'essai sera de trois (3) mois ;
- le titulaire bénéficiera d'un salaire mensuelle selon expérience et la disponibilité financière du projet suite aux négociations;
- le lieu d'affectation est l'Unité de Gestion Projet à Kayes, cependant, les titulaires feront des déplacements fréquents sur les sites du projet relevant de la région de Kayes et à Bamako selon les besoins de service ;
- l'entrée en fonction des titulaires se fera le plus tôt possible (pas avant le mois de juin 2020) ;
- les candidatures féminines sont vivement encouragées et les expériences similaires avec la DNGR et l'AECID seront valorisées.

IV. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures seront constitués des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Directeur National du Génie Rural ;
- un curriculum vitae de 4 pages au maximum ;
- les copies légalisées ou certifiées des diplômes obtenues ;
- les attestations de travail ;
- deux lettres de recommandation ;
- les adresses des personnes de référence (deux au moins) ;

NB : les dossiers déposés ne pourront plus être retirés

V. DATE ET LIEUX DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures émis par courriel ou par dépôt doivent être reçus à la Direction Nationale du Génie Rural au plus tard, le 21 mai 2020 à 12h00 GMT.

Les émissions par courriel seront faites à chacune des adresses suivantes :

- dialloben@yahoo.fr
- ibrahimakonate2006@yahoo.fr
- secretaria.otcmali@aecid.es

Quant aux émissions par dépôt, elles seront effectuées à l'adresse suivante :

Direction Nationale du Génie Rural
 34 Rue Mohamed V, centre commercial :
 Tel: 20 22 58 50 / 20 22 59 73
 Fax: 20 22 11 34 / BP:155-Bamako.